

## **PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE**

**Réunion du 6 octobre 2022**

Président : **M. Michael Talavera**

Présents : **MM. Ahmed Ben Bouazza - Fabien Durante-Malvy - Driss El Bane - Fabien Martinez**

Absents excusés : **Mme Monique Balsan - M. Bernard Velez**

**Le procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.**

### **AUDITION**

Suite à la réunion du bureau en date du 28 septembre 2022, un arbitre avait été suspendu à titre conservatoire pour manquement aux règles de déontologie de la fonction d'arbitre et avait été convoqué pour audition conformément aux Règlements Généraux de la FFF.

Cet arbitre a été reçu par le bureau de la Commission Départementale de l'Arbitrage le jeudi 6 octobre à 20h30.

Après explications du manquement sus-évoqué préalables à de nombreux échanges, le bureau de la CDA a décidé d'arrêter la mesure suivante :

**Non-désignation pour la période du 28 septembre 2022 au 28 octobre 2022 inclus (Règlement Intérieur de la CDA Annexe 1).**

*La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

Le Président,  
**Michael Talavera**

Le secrétaire de séance,  
**Fabien Martinez**